



# MAISON D'ARRÊT DE ROUEN

## S.P.S

affilié à la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires

**SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANT(e)S**



## Mise en danger

Suite à une suspicion durant le parloir famille, une fouille intégrale est programmée ce vendredi 21 Janvier 2022.

Lors de celle-ci, le détenu suspecté de faire entrer des substances illicites refuse dans un premier temps de retirer son caleçon, mais s'exécute après plusieurs injonctions des agents.

C'est à ce moment que le détenu dissimule un objet dans sa main et lorsque l'agent lui saisi le bras pour le récupérer, l'énergumène se débat et commence à distribuer des coups de poings et des coups de pied aux 3 agents présents.

Il est hors de contrôle et va jusqu'à étrangler un agent, il sera finalement maîtrisé à l'arrivée des renforts et mis en prévention.

**Le résultat est catastrophique, puisque 3 agents sont blessés au point d'être en arrêt de travail.**

La même scène s'est déjà produite au parloir la semaine dernière et un collègue avait reçu un coup de coude en plein visage, ce qui lui a valu 3 jours d'ITT et un arrêt de travail.

La situation n'est plus tenable, le nombre d'agents affectés aux parloirs a été mathématiquement réduit, par le responsable du service des agents qui a décidé de restreindre le nombre des agents postes fixes en modifiant l'organigramme de référence **sans concertation avec les organisations syndicales.**

Pour preuve, le SPS s'est procuré un projet d'organigramme daté du 20/01/2022 qui fait passer le nombre des postes fixes **d'une cinquantaine à 31.**

Cette réduction illicite des fonctionnaires présents, désorganise les services et met en péril la sécurité du personnel.

Monsieur le Directeur, le SPS vous demande de rétablir l'organigramme de référence datant de Février 2012.

Nous vous demandons dans le même temps le remplacement du responsable du service des agents qui depuis son arrivée prend des décisions illégales comme la mise en place du **matin-soir** et organise un mode dégradé en laissant des cases vides sur les feuilles de service afin de limiter les heures supplémentaires.

Les absences d'agents pour la crise COVID n'excusent pas les dérives du service et ne peuvent servir d'écran de fumée à ce capharnaüm.

Monsieur le Directeur, il serait dommage que votre départ se fasse dans le bruit et dans la fumée.

le bureau local, le 24/01/2022.